



## Diplômes obtenus

	Intitulé	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> Baccalauréat – Série :		
<input type="checkbox"/> Titre admis en dispense du Baccalauréat		
<input type="checkbox"/> Examen de Niveau D.R.A.S.S.		
<input type="checkbox"/> E.S.E.U. / D.A.E.U.		
<input type="checkbox"/> D.U.T. Carrières Sociales		
<input type="checkbox"/> D.E.U.G.		
<input type="checkbox"/> Licence		
<input type="checkbox"/> Titre supérieur		
<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat ou Certificat d'Aptitude secteur paramédical		
<input type="checkbox"/> Autre(s) Diplôme(s) ou Etude(s)		

- Avez-vous passé l'épreuve écrite dans notre établissement l'année précédente ?

OUI       NON

- Si oui, quelle note avez-vous obtenue : \_\_\_ / 20

Fait à ..... le.....

Signature

## PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER \*

- Une lettre de motivation manuscrite\*
- Un Curriculum Vitae\*
- Une photocopie d'une pièce d'identité\*
- Copies des diplômes (Bac ou équivalence exigé)\*
- Attestation d'exercice justifiant 5 ans dans la profession (AMP/AVS) (pour les candidats titulaires des diplômes cités ci-dessus)
- Un chèque de 35 euros au titre des frais de dossier, à l'ordre du Centre de formation Saint-Honoré\*

### FRAIS DES EPREUVES DE SELECTIONS :

Epreuve écrite : 65 euros

Epreuves orales : 80 euros

Les frais de sélection sont à envoyer à la date indiquée sur la convocation aux épreuves.

Tout désistement moins de 24 heures avant l'épreuve de sélection, écrite ou orale, doit être justifié (*raison médicale ou cas de force majeure à l'appréciation de la Direction du centre*) et pourra donner lieu à un remboursement de la somme engagée. Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Nous vous informons que vous ne pouvez présenter **qu'un seul dossier** d'inscription par année scolaire.

Il est également impossible pour la même année de constituer un dossier ES et EJE.

---

### EN CAS D'ADMISSION

#### FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE

→ Droit d'inscription de 168 euros, à fournir avec votre inscription en formation en mai / juin 2011.

→ Frais de scolarité de 350 euros, à fournir à la rentrée début septembre 2011.

→ Inscription à la Sécurité Sociale étudiante (*pour les personnes ne bénéficiant pas d'un régime général*) : 200 euros (tarif réévalué chaque année par l'URSSAF), à fournir à la rentrée début septembre 2011.